

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**INSPE de l'Académie de Lyon**

**1. Université intégrant la composante INSPE :**

**Nom et coordonnées téléphoniques de la présidente ou du président de l'université**

Université Claude Bernard - Lyon 1 : Bruno Lina (04 72 44 79 09)

**2. Université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur partenaire(s) :**

**Nom et coordonnées téléphoniques de la présidente ou du président de l'université**

Université Lumière - Lyon 2 : Isabelle Von Bueltzingsloewen (04 78 69 70 30)

Université Jean Moulin – Lyon 3 : Gilles Bonnet (04 26 31 88 25)

Université Jean Monnet – St Etienne : Florent Pigeon (04 77 42 17 04)

**3. Dates des délibérations (conseil de l'institut, conseil(s) Formation et Vie universitaire de l'établissement intégrateur et des établissements partenaires)**

INSPE de l'académie de Lyon : conseil d'institut du 22/11/2025

Université Claude Bernard Lyon 1 : CFVU le 19/11/2025 ; CA le 16/12/2025

Université Lumière - Lyon 2 : CFVU le 14/11/2025 ; CA le 21/11/2025

Université Jean Moulin – Lyon 3 : CFVU le 02/12/2025 ; CA le 16/12/2025

Université Jean Monnet – St Etienne : CAC le 27/11/2025 ; CA le 8/12/2025

***Eléments à transmettre :***

- pour le 31 octobre 2025 : le dossier d'accréditation et l'annexe 1
- pour le 30 mars 2026 : les annexes 2

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**Sommaire**

- I. Renseignements administratifs**
- II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE**
- III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Professorat des écoles »**
  - A) Offre de formation
  - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
  - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
  - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
  - E) Prise en compte des thématiques transversales
  - F) Adossement à la recherche
  - G) Mémoire de master
- IV. Présentation de la nouvelle offre de formation des masters mention « Enseignement et éducation Professorat du second degré »**
  - A) Cartographie de l'offre de formation
  - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
  - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
  - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
  - E) Prise en compte des thématiques transversales
  - F) Adossement à la recherche
  - G) Mémoire de master
- V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »**
  - A) Offre de formation
  - B) Répartition prévisionnelle des intervenants
  - C) Modalités prévisionnelles d'organisation des stages
  - D) Accompagnement envisagé par l'université et le rectorat
  - E) Prise en compte des thématiques transversales
  - F) Adossement à la recherche
  - G) Mémoire de master

**ANNEXES**

Annexe 1 : Convention liant les partenaires et précisant leurs engagements réciproques

Annexes 2 : Maquettes formation par mention (à transmettre fin mars 2026)

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**I. Renseignements administratifs**

Mandats	Nom - Prénom	Mail	Portable
<b>Directeur de l'INSPE</b>	Thierry Terret	Thierry.terret@univ-lyon1.fr	06 32 50 19 88
<b>Président du Conseil de l'institut</b>	Charles Torossian	Charles.torossian@education.gouv.fr	06 07 17 27 18
<b>Président du COSP de l'institut</b>	Sylvain Connac	Sylvain.connac@univ-montpellier.fr	06 89 67 64 73
<b>Référent pour la mention « PE »</b>	Stéphanie Mazza	<a href="mailto:Stephanie.mazza@univ-lyon1.fr">Stephanie.mazza@univ-lyon1.fr</a> INSPE / UCBL	06 15 84 24 78
<b>Référent pour la mention « 2<sup>nd</sup> degré »</b>	Laurence Cecchini	<a href="mailto:Laurence.cecchini@univ-lyon1.fr">Laurence.cecchini@univ-lyon1.fr</a> INSPE/UCBL	06 13 30 45 64
<b>Référent pour la mention « CPE »</b>	Vincent Porhel	<a href="mailto:Vincent.porhel@univ-lyon1.fr">Vincent.porhel@univ-lyon1.fr</a> INSPE/UCBL	06 63 57 54 45

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**II. Stratégie concernant le pilotage du projet de l'INSPE (1 page)**

Le projet INSPE de l'académie de Lyon, tel qu'accrédité par l'arrêté du 30 Août 2021, implique les quatre établissements universitaires du site Lyon-St Etienne et le rectorat de l'académie de Lyon. La coopération renforcée entre les partenaires, matérialisée par le fonctionnement des instances collectives et des outils de collaboration, constitue les fondements du projet de déploiement de la réforme en 2025 pour le volet licence comme pour le volet master.

L'élaboration de la carte des formations est réalisée dans le cadre du dialogue entre les partenaires universitaires en lien avec les acteurs rectoraux, notamment par le biais de l'école académique de la formation continue (EAFC). Cette carte des formations vise à la fois une couverture territoriale permettant aux étudiants de licence de se préparer aux concours et au métier d'enseignant au plus proche des territoires, aux lauréats de concours d'être formés au plus près de leur lieu d'affectation et aux non-lauréats de concours de préparer ou préparer le concours auquel ils aspirent en intégrant la première année du master MEE (pour les parcours du premier degré) ou par le biais d'une offre de formation spécifiquement dédiée (DU ou AEU mutualisés avec les modules de licences). Elle vise également l'optimisation des moyens de formation et d'accueil en établissements et écoles pour les périodes de stage. Elle est par ailleurs susceptible de s'adapter aux évolutions démographiques et aux évolutions liées à la phase de transition accompagnant la mise en place de la réforme.

Cette offre de formation s'inscrit dans le cadre d'une co-accréditation des formations de masters MEE portée par l'INSPE et impliquant l'ensemble des établissements du site : tous les étudiants bénéficieront d'une inscription principale à l'INSPE et d'une inscription secondaire dans les établissements partenaires localement impliqués dans la formation. La diplomation sera le fait de l'ensemble de ces établissements.

Les principes de la formation, reprenant les éléments des référentiels de formation, viseront à construire les compétences requises pour l'exercice des métiers désignés, dans le cadre d'une approche par compétences reprenant en partie les éléments mis en place dans le cadre des masters MEEF (approche par compétences, bloc de compétences, règles de compensation...). Sur la base des référentiels de formation des professeurs d'école, professeurs de collège et lycée et conseillers principaux d'éducation et dans le respect de l'identification des compétences requises pour construire et mettre en œuvre la formation, le dialogue entre partenaires permet de prévoir la répartition des interventions des différentes catégories de personnels. Cette répartition, définie à grands traits dans le présent dossier, sera déclinée selon les parcours et territoires en tenant compte de leurs spécificités.

La mise en œuvre de l'offre de formation prendra appui sur plusieurs dispositifs communs regroupés au sein de la structure dénommée pôle continuum, co-pilotée par l'INSPE et l'EAFC, dont les mécanismes de fonctionnement seront exploités pour déployer la réforme :

- La cellule FI/FC permettra d'accompagner la mobilisation réciproque des personnels de l'Education nationale appelés à intervenir en formation initiale et des personnels universitaires susceptibles d'intervenir en formation continue des personnels de l'Education nationale.
- L'expertise du bureau des stages sera mise à profit pour réaliser l'identification des berceaux de stages, la répartition des étudiants sur ces berceaux en fonction des territoires, leur accompagnement par les acteurs universitaires et d'accueil en établissements et écoles, l'accompagnement de ces derniers dans la mise en œuvre des opérations de tutorat.
- Le fonctionnement renouvelé des collectifs disciplinaires et transversaux permettra d'accompagner le renforcement du continuum de formation par le dialogue entre partenaires.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**Conventionnement entre les partenaires :**

La convention liant les partenaires (universités et rectorat) et précisant leurs engagements réciproques dans le cadre des M2E sera versée en annexe 1.

Une convention sera également établie entre l'université Lyon 1 et l'institut catholique de Lyon. Elle permettra la diplomation des étudiant.es qui suivent les formations de masters MEE à l'ICLY et le rapprochement des maquettes de formation pour les futur.es enseignant.es des enseignements public et privé, ainsi formé.es selon les mêmes règles.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**III. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat des Écoles »**

A l'échelle de l'académie de Lyon, l'offre de formation est conçue pour accueillir en priorité les lauréats du concours de recrutement des professeurs d'écoles et, sous des conditions à préciser, un certain nombre de non-lauréats de concours. L'offre sera déployée sur les trois départements.

**A) Offre de formation**

Mention « EE. Professorat des écoles »	Sites(s)
<i>Capacité d'accueil maximale envisagée (non-lauréats compris) :</i>	
<i>Master PE Lauréats du concours</i>	
<i>Parcours non lauréats : OUI / NON</i>	
<i>150 à 180 lauréats de concours + 30 à 90 non lauréats de concours</i>	Bourg
<i>80 à 100 lauréats de concours + 30 à 90 non lauréats de concours</i>	St Etienne
<i>200 à 250 lauréats de concours + 60 à 120 non lauréats de concours</i>	Lyon

**Adaptation de la formation selon le parcours préalable des étudiants :**

La formation prendra en compte le parcours préalable des étudiants et proposera des adaptations aux étudiants titulaires ou non d'une licence LPE. Pour les étudiants titulaires de la LPE, ces adaptations viseront une forme d'individualisation du parcours de formation et seront centrées notamment sur le bloc 4 de la formation. Elles s'appuieront sur la possibilité de mobiliser la marge d'adaptation locale à raison de 10% de la formation. Les pistes suivantes d'adaptation pourront être explorées :

- Personnalisation des modalités d'observation et pratique accompagnée en M1
- Approfondissement des compétences professionnelles par la recherche (mémoire)
- Approfondissements disciplinaires choisis, faisant de ces étudiants des référents dans un ou des champs disciplinaires
- Approfondissements des compétences en matière d'innovation pédagogique
- Mentorat pour les étudiants MEE non titulaires d'une licence LPE dans les logiques de collectifs apprenants

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**Modalités d'organisation de la répartition prévisionnelle des intervenants :**

La prise en charge des interventions sur les différents sites s'appuiera sur les ressources humaines correspondantes dans le cadre de partenariats universitaires adaptés aux territoires

- Sur le site de Bourg en Bresse, ce sont les universités Lyon 1 et Lyon 3
- Sur le site de St Etienne, la collaboration impliquera les universités Lyon 1 et Jean Monnet
- Sur le site de Lyon, la collaboration impliquera les universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3

Les différentes catégories de personnels seront mobilisées à raison de leurs compétences et complémentarités :

- Enseignants-chercheurs
- Enseignants des premier et second degré détachés dans le supérieur (ESAS)
- Personnels issus de terrain : dans cette catégorie seront comptabilisés les personnels exerçant en temps partagé à l'INSPE, les professeurs des écoles maîtres formateurs (PEMF), les formateurs académiques recrutés par l'école académique de la formation continue.

La composition des équipes pédagogiques est susceptible de varier selon les sites et est fournie ici à titre indicatif ; elle est exprimée sous forme d'intervalles qui devront être précisés ultérieurement et tient compte des évolutions à venir durant la période de transition. Ces fourchettes doivent permettre d'atteindre rapidement l'objectif de 50% d'intervenants de terrain.

**B) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site**

**Site de l'Ain (Bourg en Bresse)**

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante Lyon 3	Académie
<b>Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence</b>	10 à 20%	50 à 60%	30 à 40%	60 à 70%	5%	25 à 35%
<b>Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice</b>	10 à 20%	40 à 50%	40 à 50%	65 à 75%		25 à 35%
<b>Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	10 à 20%	40 à 50%	40 à 50%	65 à 75%		25 à 35%
<b>Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel</b>	10 à 20%	40 à 50%	40 à 50%	60 à 70%	5%	25 à 35%

**C) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site**

**Site de la Loire (St Etienne)**

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire (UJM)	Académie
<b>Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence</b>	5 à 10%	60 à 70%	30 à 40%	50 à 60%		25 à 35%
<b>Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice</b>	20% à 25%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%		25 à 35%
<b>Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	20% à 25%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%		25 à 35%
<b>Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel</b>	20% à 25%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%	10%	25 à 35%

**D) Répartition prévisionnelle des intervenants en % par site**

**Site du Rhône (Lyon)**

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)		
	EC	ESAS (PRAG, PRCE, PREC)	Personnels issus du terrain	INSPE	Autre composante universitaire	Académie
<b>Bloc 1 : Maîtriser les disciplines et enseigner dans le cadre de la polyvalence</b>	25% à 35%	45 à 55%	30 à 40%	50 à 60%	15%	25 à 35%
<b>Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves et au contexte d'exercice</b>	20 à 30%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%	10 à 20%	25 à 35%
<b>Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	20 à 30%	30 à 40%	40 à 50%	55 à 65%	10 à 20%	25 à 35%
<b>Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel</b>	50 à 60%	20 à 30%	20 à 30%	55 à 65%	10 à 20%	25 à 35%

**E) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage**

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

<b>Place des stages</b>	L'identification des berceaux de stages de M1 et l'affectation des élèves-fonctionnaires sur ces berceaux sera réalisée par le biais de la structure appelée "Bureau des stages" du pôle continuum (structure commune INSPE/EAFC) pour l'ensemble des sites de formation. L'organisation des stages des étudiants non-élèves-fonctionnaires reste à déterminer.
<b>12 semaines Observation et Pratique accompagnée</b>	<p><b>M1 S1</b></p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre de semaines stage massé : 1</i></li> <li>- <i>Nombre de semaines stage filé : 3 à 4</i></li> </ul> <p><b>M1 S2</b></p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre de semaines stage massé : 2</i></li> <li>- <i>Nombre de semaines stage filé : 5 à 6</i></li> </ul> <p>Un dispositif de mise en stage spécifique permettra l'observation et la pratique accompagnée dans un contexte différent de celui du stage filé (entre maternelle et élémentaire, entre 1D et 2D, au sein de dispositifs d'enseignement spécialisé, à l'étranger)</p>
<b>18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)</b>	<p><b>M2 S3+S4</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé (responsabilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

**F) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage**

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les élèves-fonctionnaires seront accueillis dans les écoles par groupes de 2 ou 3. L'accompagnement qui sera mis en place par les maîtres d'accueil temporaire se fera donc sous forme de petits collectifs. Ces périodes d'immersion seront précédées, accompagnées et suivies par le travail avec un formateur universitaire qui intervient également collectivement.

Les observations réalisées et les phases de pratique accompagnée seront pleinement intégrées à la formation universitaire. Elles pourront également l'être dans le cadre du mémoire de master qui sera lancé dès l'année de M1 et pourra se prolonger, selon les contextes de stage, durant l'année de M2. Une forme de continuité entre les périodes de stage pourra être envisagée à cette fin le cas échéant.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Les fonctionnaires stagiaires seront accompagnés individuellement dans leur exercice en responsabilité par un tuteur établissement et un tuteur universitaire. La coordination entre tuteurs (au moins 2 visites conjointes, et mise en œuvre de pratiques de suivi innovantes) favorisera la mobilisation des compétences en situation professionnelle et l'intégration entre pratique professionnelle et formation universitaire. Cet accompagnement prendra sa place dans le processus d'évaluation de la formation et du développement professionnel. Un dispositif d'identification des difficultés rencontrées et de remédiation sera également mis en place via le pôle continuum et les pôles de formation 1D. La formation des tuteurs sera partie prenante du

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

dispositif d'accompagnement.

**G) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)**

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des étudiants de master MEE sera réalisée en référence aux préconisations de l'arrêté de master MEE, aux référentiels de formation des professeurs des écoles et en intégrant les préconisations des cahiers des charges disponibles dans le cadre des masters MEEF.

Les thématiques transversales feront l'objet d'apports théoriques fondés sur la recherche et proposés dans les blocs 2 et 3 de la maquette selon la thématique. A titre d'exemple, les questions relatives à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers seront théorisées dans le cadre du bloc 3, celles relatives à l'éducation à la citoyenneté trouvant leur place dans le bloc 4. Ces apports théoriques irrigueront par ailleurs les enseignements de l'ensemble des autres blocs, y compris le bloc 1, et seront ainsi mis en perspective de l'ensemble des aspects du métier d'enseignant.

Les dimensions transversales de la formation pourront également être articulées les unes avec les autres dans une perspective d'intégration complémentaire. A titre d'exemple, il sera possible d'aborder conjointement les problématiques d'égalité entre filles et garçons et les problématiques d'accès aux métiers scientifiques, les questions relatives aux usages de l'intelligence artificielle et celles de la transition écologique ou de l'éducation aux médias et à l'information, les questions d'éducation à la citoyenneté et celles d'éducation à la défense. L'enjeu est ici d'acculturer les étudiants au principe d'une approche systémique des questions transversales afin qu'eux-mêmes, en tant qu'enseignants, les intègrent dans l'ensemble de leurs pratiques.

La prise en compte des dimensions transversales pourra également faire l'objet de mutualisations entre parcours d'une même mention ainsi qu'entre mentions, de façon à favoriser les approches inter-métiers, inter-degrés et interdisciplinaires de ces mêmes questions. L'engagement étudiant au sein duquel ces thématiques pourront être abordées sera également valorisé (bénévolat associatif, implication dans des services universitaires) dans le cadre des dispositifs prévus par les établissements.

Ces questions seront également mises en perspective avec l'observation ou la mise en œuvre d'une pratique professionnelle. Elles pourront faire l'objet de travaux spécifiques avant, pendant et après les périodes d'observation et de pratique accompagnée en M1, et être intégrées aux objets d'évaluation de la pratique professionnelle en M2. Elles pourront également être abordées de façon systémique dans le cadre des travaux de recherche liés au mémoire. Dans ces deux dernières situations (lien avec la pratique et lien avec le mémoire), une approche individualisée permettra aux étudiants de se projeter dans des logiques de développement professionnel personnalisé en lien avec les attendus du bloc 4.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**H) Adossement à la recherche (1/2 page)**

**Orientations générales en matière d'adossement à la recherche :**

Les enseignements de l'ensemble des blocs de la maquette s'appuieront sur les compétences d'enseignants-chercheurs, d'enseignants docteurs ou engagés dans des actions de recherche reconnues par la communauté scientifique (notamment par rattachement à un laboratoire) et intégreront les avancées de la recherche dans le domaine de l'enseignement et de la formation. La diversité des compétences ainsi mobilisées est reflétée par la palette des sections CNU auxquelles ces personnels sont rattachés : Sections CNU 70- 26- 19- 16- 9- 7 majoritairement représentées pour les éléments de la maquette correspondant aux blocs 2 à 4, sections 5- 17- 18- 22- 23- 25- 28- 34- 61- 63- 71 -74 plus spécifiquement pour le bloc 1 et remobilisables dans le cadre du bloc 4 en lien avec le travail sur les méthodologies de recherche.

Tous les étudiants de M1 et M2 suivront des enseignements relatifs à la méthodologie de la recherche et seront inscrits dans des séminaires leur permettant de réaliser leur mémoire de recherche sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs ou enseignants docteurs participant à la formation et inscrits dans des unités de recherche universitaires ou en lien avec les ONR. Le bloc 4 de la maquette est spécifiquement dédié à la recherche. Les apports de la recherche sont également présents dans chaque bloc au travers des apports théoriques et professionnalisants. Le mémoire correspondra à la traduction de ces éléments dans la réalisation d'un travail personnel de recherche, la rédaction et la soutenance en lien étroit avec les périodes d'observation en milieu professionnel en M1 et de pratique professionnelle en responsabilité en M2.

La formation à l'intégrité scientifique, à l'éthique et à la déontologie sera partie prenante de la formation de master MEE. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur le référentiel et les outils communs validés par le conseil d'institut (document commun de cadrage du mémoire, grille commune d'évaluation, guide de bonnes pratiques pour la collecte de données, Charte éthique de la collecte des données, Modèles de notices d'informations et de consentements des participants) pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

Des éléments de formation aux méthodologies de la recherche documentaire seront également proposés en lien avec les services de documentation. Ils auront pour objectifs de savoir suivre une méthodologie de recherche documentaire et de référencement adaptée, savoir utiliser différents outils de recherche en intégrant notamment les potentialités des IA génératives en intégrant leur bon usage et leurs limites dans le cadre d'un travail universitaire.

**Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la formation (mention Professorat des écoles)**

<i>Université</i>	<i>Nombre EC</i>	<i>Composante</i>	<i>Laboratoire</i>
Lyon 2	15	ISPEF	ECP CERLA IHRIM ICAR
Lyon 1	47	INSPE	S2HEP LVIS CRNL P2S

**Dossier de demande d'accréditation**  
**de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**  
**Masters M2E**  
**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

			ICAR Centre Max Weber LARHRA MARGE ECP
Lyon 3	15	Faculté des Humanités, lettres et sociétés	MARGE EVS HISOMA IHRIM LARHRA ELICO
UJM	1	Faculté ALL	ECLLA

Ce tableau reflète les composantes principales des enseignants-chercheurs. Cependant, d'autres composantes et leurs enseignants-chercheurs au sein des Universités pourront être mobilisées. Cette composition est également susceptible d'évoluer en fonction des recrutements d'enseignants-chercheurs par les différents établissements et de l'intégration de nouveaux laboratoires dans le projet.

**ECP** : Laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lumière Lyon 2) ; **S2HEP** : Sciences, Société, Historicité, Éducation, Pratiques (EA 4148, Université Claude Bernard Lyon 1) ; **CRNL** : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (UMR 5292, Université Lyon 1, recherche translationnelle du cerveau) ; **P2S** : Parcours, Santé, Systémique (UR 4129, Université Claude Bernard Lyon 1, santé publique, modélisation, parcours de soins) ; **LVIS** : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (EA 7428, Université Claude Bernard Lyon 1) ; **ICAR** : Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations (UMR CNRS / ENS de Lyon / Université Lyon 2, linguistique, didactique, interactions) ; **Centre Max Weber** : Centre Max Weber (UMR 5283, sociologie généraliste, tutelles : Université Lyon 2, CNRS, ENS de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne) ; **LARHRA** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190, histoire et histoire de l'art, Universités Lyon 2 et Lyon 3, ENS de Lyon, Université Grenoble Alpes) ; **MARGE** : Écritures de la marge, marges de l'écriture (UR 3712, Université Jean Moulin Lyon 3) ; **TRIANGLE** : Action, discours, pensée politique et économique (UMR 5206, CNRS / ENS de Lyon / Université Lumière Lyon 2 / Sciences Po Lyon / Université Jean Monnet Saint-Étienne) ; **CIHAM** : Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (Université Jean Moulin Lyon 3) ; **EVS** : Environnement, ville, société ; **HISOMA** : Histoire et sources des mondes antiques ; **IHRIM** : Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités ; **ELICO** : Equipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication ; **ECLLA** : Etude du contemporain en littérature, langues et arts.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**I) Mémoire de master (1/2 page)**

Dans le cadre du Master MEE, les étudiants réaliseront un travail de recherche, rédigeront et soutiendront un mémoire. Ce travail vise à décliner des méthodologies de recherche (qualitative, quantitative, mixte) autour d'une problématique professionnelle. Il s'organisera et fera l'objet d'un accompagnement collectif par le biais de séminaires animés par un enseignant-chercheur ou un enseignant-docteur spécialiste des questions abordées et assurant la responsabilité du séminaire. Les étudiants seront accompagnés individuellement dans la structuration de ce travail par un directeur de mémoire. Les mémoires s'appuieront sur des cours magistraux de méthodologie de la recherche proposés à l'ensemble des étudiants. Les étudiants peuvent être amenées, sur sollicitation du responsable de séminaire, à participer à la vie du laboratoire de recherche ou à des conférences.

Les questions de recherche et la problématique scientifique qui en découlera dans le cadre du travail de mémoire trouveront leur origine dans les questions professionnelles. C'est dans ce même cadre ainsi que dans celui des périodes d'exercice en responsabilité que se déployeront les méthodologies d'investigation permettant d'explorer cette problématique. Les investigations seront réalisées dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques étudiées par ailleurs dans le cadre du bloc 4 de la maquette et en constitueront une application directe. Le mémoire devra également constituer un travail réflexif et de positionnement personnel susceptible d'être prolongé dans le cadre de la formation continuée.

Ce travail se déployera sur l'ensemble des deux années de master de façon à prendre appui sur l'observation et la pratique professionnelle. La rédaction du mémoire à proprement parler et sa soutenance interviendront à l'issue de la formation, soit dans le courant du deuxième semestre de M2. Enfin, la visibilité du travail de mémoire sera favorisée par leur publication en ligne sur la plateforme DUMAS (mémoires sélectionnés sur critères) ainsi que par l'organisation d'une journée académique de la recherche en MEE.

L'ensemble de ce travail, ainsi que les conditions de rédaction du mémoire (nombre de pages, modalités de dépôt, organisation des soutenances...) prendront en compte le référentiel et les outils de cadrage dédiés (document commun de cadrage du mémoire, grille commune d'évaluation, guide de bonnes pratiques pour la collecte de données, Charte éthique de la collecte des données, Modèles de notices d'informations et de consentements des participants) validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**IV. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Professorat du 2<sup>nd</sup> degré »**

Le principe général de construction de la carte des formations de master MEE mention second degré tel qu'établi entre les partenaires du projet INSPE consiste à réserver l'accès en master aux lauréats de concours de recrutement (CAPES, CAPEPS, CAPET et CAPLP). En parallèle, les établissements universitaires mettront en place des dispositifs permettant aux étudiants non-lauréats de concours de préparer ou préparer les concours : DU ou AEU prépa-concours, inscription en M1 disciplinaires dans le champ des disciplines correspondant aux attendus des concours de recrutement. Ce principe prend en compte le fait que la préparation aux concours correspond à des approches essentiellement disciplinaires, en phase avec les contenus de master disciplinaires ou avec les modules de licence préparant aux concours. Ce principe reste conditionné par la possibilité d'octroi de bourses pour les étudiants inscrits en DU ou AEU et la confirmation de la prise en compte des formations "prépa concours" envisagées en annexe de la circulaire annuelle fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale (circulaire MENS2508577C du 28/03/2025 pour l'année en cours).

La carte des formations vise à la fois à garantir l'accueil des lauréats de concours en assurant une couverture territoriale tout en optimisant la mobilisation des moyens d'enseignement, de pilotage et les services supports. Elle s'appuie également sur des mécanismes de mutualisation entre parcours proches ou d'élargissement des publics recrutés permettant de conserver une offre de formation pour des parcours qui accueilleraient indépendamment des effectifs faibles (cas notamment des parcours PLP et des parcours de langues). Il en résulte une nomenclature adaptée pour certains parcours.

La réflexion sur l'ouverture d'un certain nombre de parcours à faibles effectifs a par ailleurs été élargie à l'ensemble de la région académique, voire au-delà. Elle est ici présentée à la date du 27 octobre et est susceptible d'évolutions à la marge en fonction des discussions en cours.

Les effectifs sont indiqués à l'échelle académique à partir des effectifs moyens des fonctionnaires stagiaires sur les 3 dernières années, en précisant par ailleurs le nombre de groupes de TD correspondant. La répartition entre les sites de formation est encore susceptible d'évoluer à ce stade.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**Masters M2E**

**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**A) Cartographie prévisionnelle de l'offre de formation  
CAPES – CAPEPS – CAPET - CAPLP**

<b>Parcours disciplinaires</b>	<b>Sites et établissements de formation</b>
<i>Parcours non lauréats : OUI / NON</i>	
<b>Domaine ALL/SHS :</b>	
Arts plastiques (15 – 1 groupe)	St Etienne (Lyon 1/UJM)
Éducation musicale et chant choral (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 2)
Lettres et philosophie (60 - 2 à 3 groupes au total) : <i>Lettres modernes (40)</i>	Lyon et St Etienne (Lyon 1/Lyon 2 / Lyon 3 / UJM)
<i>Lettres classiques (10)</i> <i>Philosophie (10)</i>	Lyon (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3, sous réserve de mutualisations et d'arbitrages régionaux)
Information-documentation (10 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 3)
Histoire-géographie (50 – 2 groupes)	Lyon et St Etienne (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3/UJM)
Sciences économiques et sociales (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 2)
Economie-Gestion (CAPEST toutes options) (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1/Lyon 2)
Economie-Gestion et Hôtellerie Restauration (CAPLP) (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Mathématiques - Sciences physiques et chimie (CAPLP) (15 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Langues étrangères (100 – 3 à 4 groupes au total) <i>Anglais (60 – 2 groupes)</i>	Lyon et St Etienne (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3/UJM)
<i>Espagnol (25 – 1 groupe)</i> <i>Italien, Chinois, Arabe, Allemand (15 – 1 groupe)</i>	Lyon (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3) Lyon (Lyon 1/Lyon 2/Lyon 3)
Lettres-Histoire/Lettres-Langues (CAPLP) (20 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
<b>Domaine Sciences et technologies :</b>	
Education physique et sportive (50 – 2 groupes)	Lyon et St Etienne (Lyon 1/UJM)
Mathématiques (50 à 60 – 2 à 3 groupes)	Lyon et St Etienne (Lyon 1/UJM)
Sciences de la vie-Sciences de la terre et de l'univers (30 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Sciences physiques et chimie (30 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Biochimie-génie biologique/Biologie-Santé- Environnement/STMS (CAPLP et CAPEST) (20 – 1 groupe)	Lyon (Lyon 1)
Sciences industrielles (CAPLP et CAPEST) (30 – 1 à 2 groupes)	Lyon (Lyon 1)

**Dossier de demande d'accréditation**  
**de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**  
**Masters M2E**  
**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %**

**1. Parcours CAPES-CAPEPS**

Bloc	Profil Enseignant (en %)			« Composante d'origine » (en %)			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Personnels issus du terrain	INSPE	UFR de la (des) discipline(s)	Autre composante	Académie
<b>Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)</b>	25 à 35%	25 à 40%	40 à 55%	30 à 60%	40 à 60%	0 à 10%	20 à 35%
<b>Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves</b>	20 à 30%	25 à 35%	45 à 60%	55 à 65%	10 à 20%	0 à 10%	20 à 35%
<b>Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	20 à 30%	25 à 35%	45 à 55%	55 à 65%	10 à 20%	0 à 10%	20 à 35%
<b>Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel</b>	40 à 60%	20 à 30%	35 à 45%	60 à 70%	10 à 15%	0 à 10%	20 à 35%

**C) Répartition prévisionnelle des intervenants en %**

**2. Parcours CAPET-CAPLP**

Bloc	Profil Enseignant			« Composante d'origine »			
	EC	ESAS (PRAG, PRCE)	Formateurs issus du terrain	INSPE	Autre composante	Académie	Entreprise
<b>Bloc 1 : Maîtriser et enseigner la (ou les) discipline(s) scolaire(s)</b>	25 à 35%	25 à 40%	40 à 55%	30 à 60%	40 à 60%	20 à 35%	*
<b>Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle à la diversité des élèves</b>	20 à 30%	25 à 35%	45 à 60%	55 à 65%	10 à 20%	20 à 35%	*
<b>Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	20 à 30%	25 à 35%	45 à 55%	55 à 65%	10 à 20%	20 à 35%	*
<b>Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel</b>	40 à 60%	20 à 30%	35 à 45%	60 à 70%	10 à 15%	20 à 35%	*

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

La répartition des interventions en formation est ici fournie sous forme de moyenne pour l'ensemble des parcours de CAPES/CAPEPS d'une part, CAPLP/CAPET d'autre part. Les intervalles fournis tiennent compte de la diversité des organisations liées aux spécificités des parcours à déployer ainsi que des évolutions éventuelles à prévoir durant la phase de transition et avant que les formations n'atteignent leur régime de croisière.

\* **Monde de l'entreprise** : l'intégration du monde de l'entreprise dans les maquettes de formation est questionnée. Elle se fait via nos contenus de formation, par les formateurs, plus fréquemment issus de l'entreprise avant recrutement universitaire et via un stage en entreprise proposé dans la plupart des parcours de cette mention. La généralisation de ce stage ainsi que les modalités d'intervention des professionnels en formation sont à l'étude.

D) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage	
<b>Place des stages</b>	L'identification des berceaux de stages de M1 et l'affectation des élèves fonctionnaires sur ces berceaux sera réalisée par la structure appelée "Bureau des stages" du pôle continuum (structure commune INSPE/EAFC) pour l'ensemble des sites de formation.
<b>12 semaines Observation et Pratique accompagnée</b>	<p><b>M1 S1</b></p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de semaines stage massé : 1</li><li>- Nombre de semaines stage filé : 3 à 4</li></ul> <p><b>M1 S2</b></p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de semaines stage massé : 2</li><li>- Nombre de semaines stage filé : 5 à 6</li></ul> <p>Un dispositif de mise en stage spécifique permettra l'observation et la pratique accompagnée dans un contexte différent de celui du stage filé (entre collège et/ou lycée et/ou lycée professionnel, entre 1D et 2D, au sein de dispositifs d'enseignement spécialisé, à l'étranger...).</p> <p>Les modalités de stage pourront être adaptées pour les parcours dont le périmètre de recrutement dépasserait celui de l'académie.</p>
<b>18 semaines en responsabilité (ou mi-temps filé)</b>	<p><b>M2 S1+S2</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé (responsabilité)</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**E) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stage**

**1. En Master 1 (10 lignes maximum)**

Les élèves fonctionnaires seront accueillis en établissements scolaires par groupes de deux ou trois et seront accompagnés par un enseignant référent. Ces périodes d'immersion seront précédées, accompagnées et suivies par le travail avec un formateur universitaire qui interviendra collectivement.

Les observations réalisées et les phases de pratique accompagnée seront pleinement intégrées à la formation universitaire. Elles pourront également l'être dans le cadre du mémoire de master qui sera lancé dès l'année de M1 et pourra se prolonger, selon les contextes de stage, durant l'année de M2. Une forme de continuité entre les périodes de stage pourra être envisagée à cette fin le cas échéant.

**2. En Master 2 (5 lignes maximum)**

Les fonctionnaires stagiaires seront accompagnés individuellement dans leur exercice en responsabilité par un tuteur établissement et un tuteur universitaire. La coordination entre tuteurs (au moins 2 visites conjointes, et la mise en œuvre de pratiques de suivi innovantes) devra permettre d'assurer la mobilisation des compétences en situation professionnelle et l'intégration entre pratique professionnelle et formation universitaire. Cet accompagnement prendra sa place dans le processus d'évaluation de la formation et du développement professionnel. Un dispositif d'identification des difficultés rencontrées et de remédiation sera également mis en place via le pôle continuum. La formation des tuteurs sera partie prenante du dispositif d'accompagnement.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**F) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)**

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des étudiants de master MEE sera réalisée en référence aux préconisations de l'arrêté de master MEE, aux référentiels de formation des professeurs des écoles et en intégrant les préconisations des cahiers des charges disponibles dans le cadre des masters MEEF.

Les thématiques transversales feront l'objet d'apports théoriques fondés sur la recherche et proposés dans les blocs 2 et 3 de la maquette selon la thématique. A titre d'exemple, les questions relatives à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers seront ainsi théorisées dans le cadre du bloc 3, celles relatives à l'éducation à la citoyenneté trouvant leur place dans le bloc 4.

Ces apports théoriques irrigueront par ailleurs les enseignements de l'ensemble des autres blocs, y compris le bloc 1, et seront ainsi mis en perspective des différents aspects du métier d'enseignant.

Les dimensions transversales de la formation pourront également être articulées les unes avec les autres dans une perspective d'intégration complémentaire. A titre d'exemple, il sera possible d'aborder conjointement les problématiques d'égalité entre filles et garçons et les problématiques d'accès aux métiers scientifiques, les questions relatives aux usages de l'intelligence artificielle et celles de la transition écologique ou de l'éducation aux médias et à l'information, les questions d'éducation à la citoyenneté et celles d'éducation à la défense. L'enjeu est ici d'accueillir les étudiants au principe d'une approche systémique des questions transversales afin qu'eux-mêmes, en tant qu'enseignants, les intègrent dans l'ensemble de leurs pratiques.

La prise en compte des dimensions transversales pourra également faire l'objet de mutualisations entre parcours d'une même mention ainsi qu'entre mentions de façon à favoriser les approches inter-métiers, inter-degrés et interdisciplinaires de ces mêmes questions. L'engagement étudiant (bénévolat associatif, implication dans des services universitaires) au sein duquel ces mêmes thématiques pourront être abordées sera également valorisé dans le cadre des dispositifs prévus par les établissements.

Ces questions seront également mises en perspective de l'observation et de la pratique professionnelle. Elles pourront faire l'objet de travaux spécifiques avant, pendant et après les périodes d'observation et de pratique accompagnée en M1, et pourront être intégrées aux objets d'évaluation de la pratique professionnelle en M2. Elles seront également abordées de façon systémique dans le cadre des travaux de recherche liés au mémoire.

Dans ces deux dernières situations (lien avec la pratique et lien avec le mémoire), une approche individualisée permettra aux étudiants de se projeter dans des logiques de développement professionnel personnalisé en lien avec les attendus du bloc 4.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**G) Orientations générales en matière d'adossement à la recherche :**

Les enseignements de l'ensemble des blocs de la maquette pourront s'appuyer sur les compétences d'enseignants-chercheurs et intégreront les avancées de la recherche dans le domaine de la formation. Ce sera le cas notamment dans tous les enseignements du bloc 1. La diversité des compétences ainsi mobilisées est reflétée par la palette des sections CNU auxquelles les enseignants-chercheurs sont rattachés (liste non exhaustive) : Sections CNU 16, 19 et 70 majoritairement représentées pour les éléments de la maquette correspondant aux blocs 2 à 4 de la maquette, sections 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 14, 15, 17, 18, 22, 23, 25, 28, 29, 31, 32, 33, 34, 61, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 35, 36, 37, 71, 72 pour le bloc 1 et remobilisables dans le cadre du bloc 4 en lien avec le travail sur les méthodologies de recherche.

Tous les étudiants de M1 et M2 suivront des enseignements collectifs relatifs aux apports et à la méthodologie de la recherche et seront accompagnés collectivement pour réaliser leur mémoire de recherche sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs ou enseignants-docteurs participant à la formation et inscrits dans des unités de recherche universitaire ou associées aux ONR. Le bloc 4 de la maquette est spécifiquement dédié à la recherche. Les apports de la recherche sont également présents dans chaque bloc au travers des apports théoriques et professionnalisants. Le mémoire correspondra à la traduction de ces éléments dans la réalisation d'un travail de recherche, la rédaction et la soutenance en lien étroit avec les périodes d'observation en milieu professionnel en M1 et de pratique professionnelle en M2.

La formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie sera partie prenante de la formation de master MEEF. Elle trouvera en particulier sa place dans le cadre du bloc 4 de la maquette commune à l'ensemble des parcours. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur le référentiel et les outils communs validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

Des éléments de formation aux méthodologies de la recherche documentaire seront également proposés en lien avec les services de documentation. Ils auront pour objectifs de savoir suivre une méthodologie de recherche documentaire et de référencement adaptée, savoir utiliser différents outils de recherche en intégrant notamment les potentialités des IA génératives en intégrant leur bon usage et leurs limites dans le cadre d'un travail universitaire.

**Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la formation**

<i>Université</i>	<i>Nombre EC</i>	<i>Composante</i>	<i>Laboratoire</i>
Lyon 2	Environ 60	UFR de Langues UFR de lettres, sciences du langage et arts UFR Sciences économiques et de gestion UFR Temps et territoires	ECP CERLA IHRIM ICAR TRIANGLE HISOMA CIHAM PASSAGE XX XXI LARHRA LCE
Lyon 1	>60	INSPE	S2HEP

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**

**Masters M2E**

**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

		Faculté des sciences UFR Biosciences UFR STAPS	LVIS LIBM CRNL P2S ICAR Centre Max Weber LARHRA MARGE ECP ICJ ILM LMI LHCEP LAGEPP
Lyon 3	15	Faculté des Humanités, Lettres et sociétés Faculté des langues	MARGE EVS HISOMA IHRIM LARHRA ELICO
UJM	Environ 50	Faculté des Sciences humaines et sociales (MEE HG)  Faculté Arts, Lettres, Langues (MEE Lettres, anglais, Arts plastiques)  Faculté des Sciences et Techniques (MEE Maths)	HISOMA  CERCOR  EVS  ECLLA  IHRIM  ICJ

Ce tableau reflète les composantes et laboratoires principaux auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs. Cependant, d'autres composantes et leurs enseignants-chercheurs au sein des Universités pourront être mobilisées. Cette composition est également susceptible d'évoluer en fonction des recrutements d'enseignants-chercheurs par les différents établissements et de l'intégration de nouveaux laboratoires dans le projet.

**Dossier de demande d'accréditation**  
**de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**  
**Masters M2E**  
**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**ECP** : Laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lumière Lyon 2); **S2HEP** : Sciences, Société, Historicité, Éducation, Pratiques (EA 4148, Université Claude Bernard Lyon 1); **CRNL** : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (UMR 5292, Université Lyon 1, recherche translationnelle du cerveau); **P2S** : Parcours, Santé, Systémique (UR 4129, Université Claude Bernard Lyon 1, santé publique, modélisation, parcours de soins); **LVIS** : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (EA 7428, Université Claude Bernard Lyon 1); **ICAR** : Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations (UMR CNRS / ENS de Lyon / Université Lyon 2, linguistique, didactique, interactions); **Centre Max Weber** : Centre Max Weber (UMR 5283, sociologie généraliste, tutelles : Université Lyon 2, CNRS, ENS de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne); **LARHRA** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190, histoire et histoire de l'art, Universités Lyon 2 et Lyon 3, ENS de Lyon, Université Grenoble Alpes); **MARGE** : Écritures de la marge, marges de l'écriture (UR 3712, Université Jean Moulin Lyon 3); **TRIANGLE** : Action, discours, pensée politique et économique (UMR 5206, CNRS / ENS de Lyon / Université Lumière Lyon 2 / Sciences Po Lyon / Université Jean Monnet Saint-Étienne); **CIHAM** : Histoire, archéologie, littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux (Université Jean Moulin Lyon 3); **EVS** : Environnement, ville, société; **HISOMA** : Histoire et sources des mondes antiques; **IHRIM** : Institut d'histoire des représentations et des idées dans les modernités; **ELICO** : équipe de recherche de Lyon en sciences de l'information et de la communication; **ILM** : Institut Lumière Matière; **LMI**: Laboratoire des matériaux et Interfaces; **LIBM** : Laboratoire Interuniversitaire de Biologie de la Motricité; **LHCEP** : Laboratoire Hydrazines et Composés Énergétiques Polyazotés; **LAGEPP**: Laboratoire d'Automatique, de Génie des Procédés et de Génie Pharmaceutique; **IP2I**: Institut de Physique des deux Infinis de Lyon; **ISA**: Institut des Sciences Analytiques ; **ICJ** : Institut Camille Jordan ; **ECLLA** : Etude du contemporain en littérature, langues et arts ; **CERCOR** : Centre d'étude sur les communautés, congrégations et ordres religieux

**H) Mémoire de master (1/2 page)**

Dans le cadre du Master MEE, les étudiants réaliseront un travail de recherche, rédigeront et soutiendront un mémoire. Ils seront accompagnés collectivement ainsi qu'à titre individuel par un directeur de mémoire. Ces enseignements visent à décliner une méthodologie de recherche (quantitative, qualitative, mixte...) autour d'une problématisation professionnelle avec enseignants-chercheurs et enseignants-docteurs spécialistes des questions abordées. Les mémoires s'appuient sur des cours magistraux de méthodologie de la recherche proposés à l'ensemble des étudiants. Les étudiants peuvent être amenées par sollicitation de leur directeur de mémoire à participer à la vie du laboratoire de recherche ou à des conférences.

Les questions de recherche et la problématisation scientifique qui en découlera dans le cadre du travail de mémoire trouveront leur origine dans les questions professionnelles. C'est dans ce même cadre ainsi que dans celui des périodes d'exercice en responsabilité que pourront se déployer les méthodologies d'investigation permettant d'explorer cette problématique. Les investigations seront réalisées dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques étudiées par ailleurs dans le cadre du bloc 4 de la maquette et en constitueront une application directe. Le mémoire devra également constituer un travail réflexif et de positionnement personnel susceptible d'être prolongé dans le cadre de la formation continuée.

Ce travail se déploiera sur l'ensemble de la formation de M1 et M2, la première année étant consacrée à la constitution du cadre théorique et à la détermination des méthodologies d'investigation. Les investigations seront mises en œuvre au cours du premier semestre de M2, le second semestre étant consacré à la mise en forme, à l'analyse et à l'interprétation des résultats. La rédaction du mémoire à proprement parler et sa soutenance interviendront à l'issue de la formation, soit dans le courant du deuxième semestre de M2.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**V. Présentation de la nouvelle offre de formation du master Mention « Enseignement et éducation Conseiller principal d'éducation »**

**A) Offre de formation**

<i>Master mention « EE. CPE »</i>	<b>Université(s) qui dispense(nt) la formation</b>
Parcours non lauréats : OUI / NON  Effectif : 30 à 36 élèves-fonctionnaires	Site de Lyon - Université Claude Bernard

Seuls les lauréats des concours seront acceptés dans le cadre du master MEE « conseiller principal d'éducation ». Un parcours de préparation au concours sera par ailleurs proposé (forme à préciser de type AEU, DU ou prépa-concours) s'adressant aux étudiants issus des diverses filières possibles (sciences de l'éducation, psychologie, autres...) ou à des publics en reconversion professionnelle vers les métiers de l'encadrement éducatif.

Ce principe reste conditionné par la possibilité d'octroi de bourses pour les étudiants inscrits en DU ou AEU et la confirmation de la prise en compte des formations "prépa concours" envisagées en annexe de la circulaire annuelle fixant les modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux, des aides au mérite et des aides à la mobilité internationale (circulaire MENS2508577C du 28/03/2025 pour l'année en cours).

**B) Répartition prévisionnelle des intervenants en %**

<b>Bloc</b>	<b>Profil Enseignant</b>			<b>« Composante d'origine »</b>		
	<b>EC</b>	<b>ESAS (PRAG, PRCE)</b>	<b>Personnel s issus du terrain</b>	<b>INSPE</b>	<b>Autre composante</b>	<b>Académie</b>
<b>Bloc 1 : Organiser la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours des élèves et contribuer au bien-être, à la sécurité et à la qualité des apprentissages.</b>	5 à 10%	35 à 40%	50 à 60%	40 à 50%		50 à 60%
<b>Bloc 2 : Adapter sa pratique professionnelle au contexte d'exercice et à la diversité des élèves en vue de la réussite de tous.</b>	20 à 30%	40 à 50%	20 à 30%	80 à 85%		15 à 20%
<b>Bloc 3 : Agir dans le cadre de la communauté éducative et du service public de l'Éducation nationale</b>	20 à 30%	40 à 50%	20 à 30%	80 à 85%		15 à 20%
<b>Bloc 4 : S'engager dans une démarche de développement professionnel</b>	50 à 60%	30 à 40%	10 à 20%	80 à 90%		10 à 20%

La répartition des interventions en formation est ici fournie sous forme d'intervalles qui tiennent compte des évolutions éventuelles à prévoir durant la phase de transition et avant que les formations n'atteignent leur régime de croisière. Ces fourchettes doivent permettre d'atteindre rapidement l'objectif de 50% d'intervenants de terrain.

**Dossier de demande d'accréditation**  
**de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**  
**Masters M2E**  
**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**C) Modalités prévisionnelles d'organisation des semaines de stage**

<b>Place des stages</b>	L'identification des berceaux de stages de M1 et l'affectation des élèves-fonctionnaires sur ces berceaux sera réalisé par le biais de la structure appelée "Bureau des stages" du pôle continuum (structure commune INSPE/EAFC) pour l'ensemble des sites de formation.
<b>12 semaines</b> <b>Observation et</b> <b>Pratique accompagnée</b>	<p><b>M1 S1</b></p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre de semaines stage massé : 1</i></li> <li>- <i>Nombre de semaines stage filé : 3 à 4</i></li> </ul> <p><b>M1 S2</b></p> <p><input type="checkbox"/> Massé <input type="checkbox"/> Filé <input checked="" type="checkbox"/> Mixte</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre de semaines stage massé : 2</i></li> <li>- <i>Nombre de semaines stage filé : 5 à 6</i></li> </ul> <p>Un dispositif de mise en stage spécifique permettra l'observation et la pratique accompagnée dans un contexte différent de celui du stage filé (entre collège et/ou lycée et/ou lycée professionnel, entre 1D et 2D, au sein de dispositifs d'enseignement spécialisé, à l'étranger...).</p>
<b>18 semaines en responsabilité</b> <b>(ou mi-temps filé)</b>	<p><b>M2 S1+S2</b></p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Mi-temps Filé</p> <p><input type="checkbox"/> Autres (préciser)</p>

**D) Accompagnement envisagé par les universités et le rectorat avant, pendant et après le stagE**

1. En Master 1 (10 lignes maximum)

Les élèves-fonctionnaires seront accueillis en établissements scolaires en groupes de quelques étudiants accompagnés par un CPE référent. Ces périodes d'immersion seront précédées, accompagnées et suivies par le travail avec un formateur universitaire qui interviendra collectivement. Par l'intermédiaire de ce travail, les observations réalisées et les phases de pratique accompagnée seront pleinement intégrées à la formation universitaire. Elles pourront également l'être dans le cadre du mémoire de master qui sera lancé dès l'année de M1 et pourra se prolonger, selon les contextes de stage, durant l'année de M2. Une forme de continuité entre les périodes de stage pourra être envisagée à cette fin le cas échéant. La formation des tuteurs sera partie prenante du dispositif d'accompagnement.

2. En Master 2 (5 lignes maximum)

Les fonctionnaires stagiaires seront accompagnés individuellement dans leur exercice en responsabilité par un tuteur établissement et un tuteur universitaire. La coordination entre tuteurs (au moins 2 visites conjointes, et la mise en œuvre de pratiques de suivi innovantes) devra permettre d'assurer la mobilisation des compétences en situation professionnelle et l'intégration entre pratique professionnelle et formation universitaire. Cet accompagnement prendra sa place dans le processus d'évaluation de la formation et du développement professionnel. Un dispositif d'identification des difficultés rencontrées et de remédiation sera également mis en place via le pôle continuum.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**E) Prise en compte de thématiques transversales (1 page)**

La prise en compte des thématiques transversales dans la formation des étudiants de master MEE sera réalisée en référence aux préconisations de l'arrêté de master MEE, aux référentiels de formation des conseillers principaux d'éducation et en intégrant les préconisations des cahiers des charges disponibles dans le cadre des masters MEEF.

Les thématiques transversales feront l'objet d'apports théoriques fondés sur la recherche et proposés dans les blocs 2 et 3 de la maquette selon la thématique. A titre d'exemple, les questions relatives à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers seront ainsi théorisées dans le cadre du bloc 3, celles relatives à l'éducation à la citoyenneté trouvant leur place dans le bloc 4.

Ces apports théoriques irrigueront par ailleurs les enseignements de l'ensemble des autres blocs. Dans le cas particulier de la formation des conseillers principaux d'éducation, ces thématiques sont autant de questions vives en éducation au cœur du métier qui seront traitées à l'échelle des différents blocs de compétences. La spécificité de la formation des conseillers principaux d'éducation résidera dans la place importante que ces questions trouveront au sein du bloc 1 qui prend en compte toutes les dimensions nécessaires à l'organisation de la vie scolaire de l'établissement pour accompagner le parcours de formation des élèves et autour duquel s'articuleront les autres blocs de compétences.

Les dimensions transversales de la formation pourront également être croisées les unes avec les autres dans une perspective d'intégration complémentaire. A titre d'exemple, il sera possible d'aborder conjointement les problématiques d'égalité entre filles et garçons et les problématiques d'accès aux métiers scientifiques, les questions relatives aux usages de l'intelligence artificielle et celles de la transition écologique ou de l'éducation aux médias et à l'information, les questions d'éducation à la citoyenneté et celles d'éducation à la défense. L'enjeu est ici d'acculturer les étudiants au principe d'une approche systémique des questions transversales afin qu'eux-mêmes, en tant qu'enseignants, les intègrent dans l'ensemble de leurs pratiques.

La prise en compte des dimensions transversales pourra également faire l'objet de mutualisations entre parcours d'une même mention ainsi qu'entre mentions de façon à favoriser les approches inter-métiers et inter-degrés de ces mêmes questions.

Ces questions seront également mises en perspective de l'observation et de la pratique professionnelle. Ces thématiques pourront faire l'objet de travaux spécifiques avant, pendant et après les périodes d'observation et de pratique accompagnée en M1, et pourront être intégrées aux objets d'évaluation de la pratique professionnelle en M2. Elles seront également abordées de façon systémique dans le cadre des travaux de recherche liés au mémoire. Dans ces deux dernières situations (lien avec la pratique et lien avec le mémoire), une approche individualisée permettra aux étudiants de se projeter dans des logiques de développement professionnel personnalisé en lien avec les attendus du bloc 4.

**Dossier de demande d'accréditation  
de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)  
Masters M2E  
Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**F) Orientations générales en matière d'adossement à la recherche :**

Les enseignements de l'ensemble des blocs de la maquette pourront s'appuyer sur les compétences d'enseignants-chercheurs et intégreront les avancées de la recherche dans le domaine de la formation. C'est notamment le cas dans tous les enseignements du bloc 1. La diversité des compétences ainsi mobilisées est reflétée par la palette des sections CNU auxquelles les enseignants-chercheurs sont rattachés : Sections CNU 70, 19, 16, 61, 11, 71, 22.

Tous les étudiants de M1 et M2 suivront des enseignements relatifs aux apports et à la méthodologie de la recherche et seront inscrits dans des séminaires leur permettant de réaliser leur mémoire de recherche sous la responsabilité d'enseignants-chercheurs participant à la formation et inscrits dans des unités de recherche (unités de recherche universitaires et en lien avec les ONR). Le bloc 4 de la maquette est spécifiquement dédié à la recherche. Les apports de la recherche sont également présents dans chaque bloc au travers des apports théoriques et professionnalisants. Le mémoire correspondra à la traduction de ces éléments dans la réalisation d'un travail de recherche, la rédaction et la soutenance en lien étroit avec les périodes d'observation en milieu professionnel en M1 et de pratique professionnelle en M2.

La formation à l'intégrité scientifique et à la déontologie sera partie prenante de la formation de master MEE. Elle trouvera en particulier sa place dans le cadre du bloc 4 de la maquette commune à l'ensemble des parcours. Ce travail pourra notamment s'appuyer sur le référentiel et les outils communs validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.

Les services de documentation proposent des dispositifs qui viendront compléter les cours dispensés dans le cadre du bloc 4 sur la méthodologie de recherche (démarche scientifique, éthique, esprit critique, méthodologie dans la recherche). Il s'agira de formations méthodologiques de la recherche documentaire ayant pour objectifs de savoir suivre une méthodologie de recherche documentaire adaptée, savoir utiliser différents outils de recherche en intégrant notamment les potentialités des IA génératives en se focalisant sur le bon usage et les limites de ces nouveaux outils dans le cadre d'un travail universitaire et savoir noter des références bibliographiques en utilisant les fonctions spécifiques de chacun d'entre eux.

**Liste des laboratoires auxquels sont rattachés les enseignants-chercheurs ou doctorants qui interviennent dans la formation (mention Professorat des écoles)**

<i>Université</i>	<i>Nombre EC</i>	<i>Composante</i>	<i>Laboratoire</i>
Lyon 1	12 à 15	INSPE	S2HEP LVIS CRNL P2S ICAR Centre Max Weber LARHRA MARGE ECP

Ce tableau reflète les composantes principales des enseignants-chercheurs. Cependant, d'autres composantes et leurs enseignants-chercheurs au sein des Universités pourront être mobilisées. Cette composition est également susceptible d'évoluer en fonction des recrutements d'enseignants-chercheurs par les différents établissements et de l'intégration de nouveaux laboratoires dans le projet.

**Dossier de demande d'accréditation**  
**de l'institut national supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE)**  
**Masters M2E**  
**Mise en œuvre à compter de l'année universitaire 2026-2027**

**ECP** : Laboratoire Education, Cultures, Politiques (Université Lumière Lyon 2) ; **S2HEP** : Sciences, Société, Historicité, Éducation, Pratiques (EA 4148, Université Claude Bernard Lyon 1) ; **CRNL** : Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon (UMR 5292, Université Lyon 1, recherche translationnelle du cerveau) ; **P2S** : Parcours, Santé, Systémique (UR 4129, Université Claude Bernard Lyon 1, santé publique, modélisation, parcours de soins) ; **LVIS** : Laboratoire sur les Vulnérabilités et l'Innovation dans le Sport (EA 7428 Université Claude Bernard Lyon 1) ; **ICAR** : Interactions, Corpus, Apprentissages et Représentations (UMR CNRS / ENS de Lyon / Université Lyon 2, linguistique, didactique, interactions) ; **Centre Max Weber** : Centre Max Weber (UMR 5283, sociologie généraliste, tutelles : Université Lyon 2, CNRS, ENS de Lyon, Université Jean Monnet Saint-Étienne) ; **LARHRA** : Laboratoire de Recherche Historique Rhône-Alpes (UMR 5190, histoire et histoire de l'art, Universités Lyon 2 et Lyon 3, ENS de Lyon, Université Grenoble Alpes) ; **MARGE** : Écritures de la marge, marges de l'écriture (UR 3712, Université Jean Moulin Lyon 3)

**G) Mémoire de master (1/2 page)**

Dans le cadre du Master MEE, les étudiants réaliseront un travail de recherche, rédigeront et soutiendront un mémoire. Ce travail vise à décliner des méthodologies de recherche (qualitative, quantitative, mixte) autour d'une problématique professionnelle. Il s'organisera et fera l'objet d'un accompagnement collectif par le biais de séminaires animés par un enseignant-chercheur ou un enseignant-docteur spécialiste des questions abordées et assurant la responsabilité du séminaire. Les étudiants seront accompagnés individuellement dans la structuration de ce travail par un directeur de mémoire. Les mémoires s'appuieront sur des cours magistraux de méthodologie de la recherche proposés à l'ensemble des étudiants. Les étudiants peuvent être amenées, sur sollicitation du responsable de séminaire, à participer à la vie du laboratoire de recherche ou à des conférences.

Les questions de recherche et la problématique scientifique qui en découlera dans le cadre du travail de mémoire trouveront leur origine dans les questions professionnelles. C'est dans ce même cadre ainsi que dans celui des périodes d'exercice en responsabilité que se déployeront les méthodologies d'investigation permettant d'explorer cette problématique. Les investigations seront réalisées dans le respect des règles méthodologiques et déontologiques étudiées par ailleurs dans le cadre du bloc 4 de la maquette et en constitueront une application directe. Le mémoire devra également constituer un travail réflexif et de positionnement personnel susceptible d'être prolongé dans le cadre de la formation continuée.

Ce travail se déployera sur l'ensemble des deux années de master afin de prendre appui sur l'observation et la pratique professionnelle. La rédaction du mémoire à proprement parler et sa soutenance interviendront à l'issue de la formation, soit dans le courant du deuxième semestre de M2. Enfin, la visibilité du travail de mémoire sera favorisée par leur publication en ligne sur la plateforme DUMAS (mémoires sélectionnés sur critères) et par l'organisation d'une journée académique de la recherche en MEE.

L'ensemble de ce travail, ainsi que les conditions de rédaction du mémoire (nombre de pages, modalités de dépôt, organisation des soutenances...) prendront en compte le référentiel et les outils de cadrage dédiés (document commun de cadrage du mémoire, grille commune d'évaluation, guide de bonnes pratiques pour la collecte de données, Charte éthique de la collecte des données, Modèles de notices d'informations et de consentements des participants) validés par le conseil d'institut pour un déploiement dans les maquettes de master MEEF à partir de la rentrée 2025.